



# Procès-Verbal de la réunion du secteur 2

Réunion du secteur 2 le 13 octobre 2018 à Courbevoie (Hauts de Seine)

**Participants** : MM. Marc Touchet Président ANPDF (Indre) – **CHER** : Antonio TEIXEIRA - **EURE ET LOIR** : Patrick TROYSI – **INDRE ET LOIRE** : Philippe GALLE - **LOIRET** : Bernard BOURILLON – **AISNE** : Pascal POIDEVIN – **OISE** : Claude COQUEMA – **COTE D'OPALE** : Georges FLOURET – **ESSONNE** : François THISSERANT – **HAUTS DE SEINE** : François CHARRASSE - **VAL D'OISE** : Claude DELFORGE – **YVELINES** : Jean-Pierre MEURILLON

**Honoraire** : Michel Gendre, Jean-Claude PERE.

**Excusés** : **LOIR ET CHER** : Michel REBRIOUX – **SOMME** : Marcel GLAVIEUX – **ARTOIS** : Jean-Louis GAMELIN – **ESCAUT** : Stéphan ISLIC – **FLANDRES** : Cédric BETREMMIEUX – **SEINE ET MARNE** : Philippe COLLOT - **SEINE SAINT DENIS** : Nasser GAMMOUDI – **VAL DE MARNE** : Thierry MERCIER

**Membres Honoraires excusés** : Fernand DUCHAUSSOY – Jules DERON – Bernard CAZIN – Xavier FLEURY – Bruno BRONGNIARD

Réunion ouverte à 9h 00.

**François Charrasse** accueille en qualité de Président des Hauts de Seine les participants en leur souhaitant la bienvenue et souhaitant que ses collègues du Bureau des Hauts de Seine aient réussi leur mission pour l'accueil de cette réunion de secteur.

**Claude Delforge** présente l'ordre du jour de la réunion et donne la parole au Président de l'ANPDF, Marc Touchet afin de :

- Revenir rapidement sur le congrès de Verdun
- Expose les thèmes de réflexion à venir
- Annonce une réunion commune du bureau de l'ANPDF et du Collège des Présidents de district le vendredi 7 décembre 2018 à 14H30 pour avancer ensemble.
- Rappelle que le prochain congrès aura lieu à Marseille et demande aux participants d'envoyer assez vite leur inscription pour faciliter l'organisation

## 1. APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 7 AVRIL 2018 DANS LE DISTRICT DU LOIRET

**Approuvé à l'unanimité** des membres présents.

**Claude Delforge** annonce l'ouverture de la campagne d'adhésion pour la saison 2018-2019 et invite les Présidents de districts à renvoyer leur bulletin d'adhésion.



## 2. QUESTION DES INDEMNITES DE PREFORMATION

**Un rappel est fait de la situation actuelle :**

- Mention des articles 56, 57 et 58 qui ont servi de base au système actuel ;
- Versement de 7 700,00 € par district (8 658,00€ pour la saison 2017/2018 du fait du passage de 110 districts à 90 maintenant.

**Une étude par secteur est lancée avec synthèse.** Une proposition sera faite au Bureau de l'ANPDF. Cette synthèse fera apparaître plusieurs **souhaits majeurs**:

- Revaloriser les montants en cause ;
- Conserver le système de solidarité entre districts ;
- Trouver une répartition du surplus pour les districts les plus formateurs en nombre.

Un débat s'installe avec une participation active des présents. **Les points clefs du débat sont les suivants :**

- L'historique de la situation avec le cumul de la préformation et l'aide aux districts de moins de 11000 licenciés ;
- L'absence de statistique sur le nombre de contrats ;
- Que sur un tableau présenté (de 2009/2010 à 2015/2016) il ressort un manque non versé important ;
- Le regret de voir apparaître une redistribution à certaines ligues sans en avoir lu le principe sur les procès-verbaux officiels.

Suite aux débats, un classement des demandes et des priorités est fait :

- **Nécessité de régler le passif** : nous ne pouvons pas améliorer les choses sans avoir régler le passif manquant actuel ;
- **Mise à jour des éléments chiffrés** : le tableau fourni va être mis à jour pour avoir des montants précis ;
- Réclamer un listing des contrats ;
- **Modification des textes relatifs à l'indemnité de préformation** : l'article 56 qui ne reprend pas le dispositif actuel ;
- **Conservation du régime de solidarité entre les districts** : Aucune remise en cause de la solidarité entre districts ;
- **Valoriser les « districts les plus formateurs »** : Etudier la possibilité pour le surplus d'aider ces districts ;
- **Football féminin** : Voir l'extension de cette question de préformation sur les contrats féminins envers les clubs pro féminins.



### 3. POINT SUR STATUTS DES EDUCATEURS

Un exposé de la situation est fait avec évocation d'un cas particulier en cas de départ de l'éducateur ayant le niveau de diplôme demandé pour son équipe.

Un débat s'installe avec une participation active des présents. **Les points clefs du débat sont les suivants :**

- Pourquoi ne pas avoir une obligation de temps passé au club après une formation ;
- Problème vaste du fait des règles URSSAFF ;
- Comment éviter une surenchère financière après une formation ;
- Pourquoi pas une année de dérogation après un départ volontaire d'un éducateur « couvrant » une équipe ;
- Pourquoi pas un système équivalent aux arbitres démissionnaires de clubs.

Constat : Les clubs devenant de plus en plus réticents à envoyer en formation car ils perdent beaucoup de personnes une fois formées.

**L'ANPDF fera un courrier aux membres du groupe de travail sur le statut des éducateurs.**

### 4. INCIVILITES ET VIOLENCES

Un exposé est fait par vidéo, sur les thèmes retenus par l'atelier du congrès de Verdun.

Un débat s'installe avec une participation active des présents. **Les points clefs et éléments de réflexion du débat sont les suivants :**

- Demande d'avoir les outils d'accompagnement pour les cas graves pour résister aux pressions sur les arbitres en dehors du match ;
- Actes pénalisant l'image du football envers les élus ;
- Le barème de référence est mal adapté aux violences ;
- Définition précise d'une I.T.T. ;
- Mise en place de sanctions pour les propos sur réseaux sociaux ;
- Remettre en place les formations d'éducateur de quartier ;
- Pourquoi des réticences des responsables de l'arbitrage à la GoPro ;
- Une aide du FAFA pour ces questions techniques et pour améliorer les stades (caméra) ;
- Remettre en ligne le guide juridique du ministère des sports ;
- Remettre en ligne le guide des procédures disciplinaires.

### 5. FOOTBALL ET RURALITE

Un exposé est fait par vidéo, sur les thèmes retenus par l'atelier du congrès de Verdun.

Un débat s'installe avec une participation active des présents. **Les points clefs et éléments de réflexion du débat sont les suivants :**

- Remettre à jour les espaces « réglementaires » aménageable en district pour s'adapter à la ruralité



- Développement des féminines par des accords sur les ententes en championnat
- Piste à voir sur la possible « fusion » entre partie de districts à vocation rurale

## 6. QUESTIONS DIVERSES

---

### Le District des Yvelines, J.P. Meurillon :

- **Terrains synthétiques** : Quid de la communication fédérale sur les terrains synthétiques après le document de l'ANSES de septembre 2018 ? Voir courrier d'Eurofield sur le site de l'ANPDF ;
- Evocation du litige entre caisse de sécurité sociale et un district sur la demande de convention pour obtenir les listings des blessés sur les rencontres du dimanche → Toujours opposé un refus en cas de demande similaire

### Le District du Val d'Oise, Claude DELFORGE :

- **Commissaires aux comptes** : la loi Pacte adoptée cette semaine exclue les associations des exemptions de commissaires aux comptes → la règle reste : obligation avec plus de 153 00000€ de subventions publiques

**Prochaine réunion du secteur 2 sera organisée par le District de la Côte d'Opale les 29/30 mars  
2019**

**La réunion est close à 12h30**